



**ANPDI** ASSOCIATION NATIONALE  
DES PROGRAMMES DE  
DEVELOPPEMENT INTEGRE

Quartier Fatick Extension 2 villa n° 965, côté Caserne Sapeurs Pompiers Tel/Fax : (+221) 33 949 14 47  
E-mail [pdif@geradsn.org](mailto:pdif@geradsn.org)

# RAPPORT ANNUEL 2020

LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**



# SOMMAIRE

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	4
Résumé des réalisations .....	<b>5</b>
Contexte du programme .....	<b>6</b>
1. Niveau de mise en oeuvre des activités programmées.....	<b>7</b>
1.1 Synthèse des résultats.....	7
1.2 Niveau de réalisation.....	8
1.2.1 Résultat 1 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage. ....	8
A. La production d’anacarde .....	8
B. L’élevage caprin.....	9
1.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.....	10
A. Les Unités de Transformation d’Anacarde (UTA).....	10
B. Les unités de transformation de lait (UTL).....	12
1.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.....	13
A. Le Fonds de Développement Territorial (FDT).....	13
B. Le Fonds Initial (FI) .....	16
C. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) .....	17
D. Le crédit agricole.....	18
E. Le portefeuille à risque (PAR) des fonds.....	19
G. Le partenariat PDIF-MEC.....	20
1.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale. ....	21
1.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale sont renforcées.....	22
2. Perspectives .....	<b>23</b>
3. Projet des cantines scolaires (CFSI) .....	<b>23</b>
3.1 Présentation du projet.....	24
3.1.1 Objectifs du projet.....	24
3.1.2 Résultats attendus.....	24
3.1.3 Cibles du projet.....	24
3.2 Niveau de mise en œuvre et résultats obtenus.....	25

3.2.1 R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires.....	25
3.2.2 R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité .....	26
3.2.3 R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux.....	30
3.3 Perspectives.....	31

## *Liste des tableaux*

---

Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats .....	7
Tableau 2 : Comparaison des quantités de noix transformées par les unités d'anacarde entre 2019 et 2020.....	11
Tableau 3 : compte d'exploitation des quatre unités accompagnées en 2020.....	11
Tableau 4 : comparaison des quantités transformées par les unités de lait entre 2019 et 2020.....	12
Tableau 5 : répartition de la 2 <sup>e</sup> tranche du FDT pour le projet de multiplication semencière.....	13
Tableau 6 : répartition du montant reçu par le projet de multiplication de semences selon les tranches .....	14
Tableau 7 : opérations de transformation d'huile du GIE NDIOLOR de Mbafaye .....	14
Tableau 8 : Déboursé FI en 2020 (en FCFA).....	16
Tableau 9 : Remboursement FI en 2020 (en FCFA).....	17
Tableau 10 : Montant déboursé dans le cadre du FEF11 par département.....	17
Tableau 11 : Remboursement du FEF10 (FCFA) .....	18
Tableau 12 : PAR FEF .....	19
Tableau 13 : PAR FDT.....	20
Tableau 14 : synthèse des PAR .....	20
Tableau 15 : cibles du projet .....	25
Tableau 16 : Production de légumes au niveau des périmètres maraichers .....	26
Tableau 17 : Quantités de lait transformé/consommé entre novembre 2019 et le 12 mars 2020.....	28
Tableau 18 : Situation de la consommation du lait au niveau des cantines scolaires avant la Covid-19 en rapport avec les prévisions .....	29

## *SIGLES ET ABREVIATIONS*

---

<b>ADIF</b>	Association pour le Développement Intégré de Fatick
<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>AGR</b>	Activité Génératrice de Revenu
<b>ANPDI</b>	Association Nationale des Programmes de Développement Intégré
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ARECAF</b>	Association Régionale des Éleveurs Caprins de Fatick
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>FCFA</b>	Francs de la Communauté Financière d’Afrique
<b>FDT</b>	Fonds de Développement Territorial
<b>FEF</b>	Fonds Entreprenariat Féminin
<b>FI</b>	Fonds Initial
<b>FNDASP</b>	Fonds National pour le Développement Agro Sylvo Pastoral
<b>FPPA</b>	Fédération des Planteurs et Producteurs d’Anacarde
<b>FRB</b>	Fondation Roi Baudouin
<b>FRGFTA</b>	Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d’Anacarde
<b>ICAS</b>	Interprofession Cajou du Sénégal
<b>ISRA</b>	Institution Sénégalaise de Recherche Agricole
<b>GIE</b>	Groupements d’Intérêts Economiques
<b>MEC</b>	Mutuelle d’Épargne et de Crédit
<b>MSAS</b>	Ministère de la Santé et de l’Action Sociale
<b>OCB</b>	Organisations Communautaires de Base
<b>OP</b>	Organisation de Producteurs
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAP</b>	Plans d’Actions Prioritaires
<b>PAR</b>	Portefeuille A Risque
<b>PASA</b>	Programme Anacarde Sénégal-Allemand
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDIF</b>	Programme de Développement Intégré de Fatick
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>RNA</b>	Régénérescence Naturelle Assistée

## Résumé des réalisations

---

Les résultats obtenus pour l'année 2020 sont résumés par axes :

**Sur la production** : 44 producteurs d'anacarde sont formés sur les techniques de production et de pratiques agro-écologiques ainsi que 14 relais sur la collecte des informations. La production d'anacarde s'élève à 298 tonnes tandis que celles d'arachide et du maïs sont respectivement de 38,51 tonnes et de 9,67 tonnes. Parallèlement, 2 étables avec parcelles fourragères sont mises en place dans les villages de Mbamane et de Ngouloul pour expérimenter le modèle d'élevage caprin (MECap). Deux parcelles fourragères communautaires sont aussi installées dans les villages de Tabé et de Thiouthioune pour assurer l'alimentation continue des chèvres. La prise en compte de la génétique dans le MECap justifie la visite d'échanges à SowRanch dans le Kolda au profit de 3 éleveurs afin de s'inspirer de leurs expériences.

**Sur la transformation/commercialisation/stockage** : 17,455 tonnes sont produites par les unités de transformation d'anacarde pour un chiffre d'affaires de 9 777 605 FCFA. Quant aux unités de lait, elles ont transformé 3523,25 litres pour un chiffre d'affaires de 3 588 750 FCFA.

**Sur l'accès aux financements** : 732 femmes de 91 groupements sont financées pour un montant total de 58 896 800 FCFA dans le cadre du Fonds Initial (FI) et 34 600 000 FCFA sont déboursés au profit de 57 femmes avec le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF11). 25 autres femmes sont financées dans le cadre du crédit agricole à hauteur de 3 600 000 FCFA pour une production de 8,77 tonnes d'arachide. Dans le cadre du FDT, les bénéficiaires de Godaguène et de Mbafaye ont fait une campagne appréciable malgré la crise sanitaire avec un chiffre d'affaires respectif de 2 870 700 FCFA et 1 375 925 FCFA. L'encours de ces différentes lignes de crédit s'élève à 84 318 310 FCFA pour un PAR global de 10,32%.

**Sur le plan politique, institutionnel et citoyen** : 14 femmes membres des faitières sont formées sur le plaidoyer et la négociation. Parallèlement, 76 acteurs territoriaux (élus locaux, leaders d'opinion, services techniques et OCB) sont sensibilisés sur la gestion et la restauration des ressources naturelles avec des thématiques différentes dans les communes de Diossong, Niakhar, Fimela et Colobane. Les niveaux d'exécution budgétaires des PDC des communes citées sont respectivement de 25%, 20%, 8% et 4%. Par ailleurs, l'atelier méthodologique pour la mise en place du bureau de l'interprofession d'anacarde a permis de valider les statuts et règlement intérieur, de choisir Ziguinchor comme siège et ICAS (Interprofession Cajou du Sénégal) comme nom de l'interprofession nationale.

**Sur le renforcement de capacités** : 14 élus des faitières sont formés sur les outils de suivi évaluation. En plus, les plans stratégiques de l'ADIF, de la FRGFTA, de la FPPA et de l'ARECAP sont élaborés et adoptés.

## Contexte du programme

Au Sénégal, le développement territorial est au cœur des préoccupations de l'Etat et est fortement exprimé par les plus hautes autorités à travers deux grandes orientations politiques que sont la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent(PSE) dont l'axe majeur est le développement agricole.

Le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF) s'inscrit dans ce double contexte de réforme territoriale et de promotion du développement agricole. Il cadre parfaitement avec la vision de SOS Faim qui est de lutter contre la faim par, entre autres, le soutien à l'agriculture familiale et la promotion d'un dialogue entre acteurs territoriaux. En effet, après s'être inscrit pendant longtemps dans une démarche sectorielle, le PDIF entend désormais mettre en avant l'approche territoriale. Il s'agit de penser l'intervention dans un cadre articulé et mieux intégré. Ce changement de paradigme prend en compte la nécessité de soutenir le développement rural et le renforcement de la gouvernance territoriale dans le cadre du PDIF 5 (2017-2021).

L'année 2020 coïncidant avec la quatrième (4<sup>e</sup>) année du PDIF5, est une année très particulière. Elle est marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent. En effet, le virus dénommé SARS-COV2 qui s'est déclaré en Chine en fin 2019 s'est par la suite répandu à travers le monde. Le virus a affecté et causé la mort de plusieurs milliers de personnes dans le monde. Le Sénégal n'est pas épargné par cette crise sanitaire. Le premier cas est enregistré le 02 mars 2020. Au 31 décembre 2020, le ministère de la santé et de l'action social (MSAS) a enregistré 19 140 personnes infectées dont 410 décès. Pour faire face à la pandémie, le gouvernement a pris des mesures socioéconomiques évolutives tout au long de l'année pour ralentir la propagation du virus (respect des gestes barrières, instauration du couvre-feu, interdiction des rassemblements, des écoles, des universités, des marchés, interdiction des transports interurbains, fermeture des frontières, etc.) mais aussi soulager les populations à travers le fonds force covid d'un montant de 1000 milliards de FCFA.

Les mesures restrictives ont eu de lourdes conséquences sur les activités économiques en milieu urbain comme en milieu rural. Les partenaires du PDIF ne sont pas épargnés. Leurs performances économiques ont été très affectées.

# 1. Niveau de mise en oeuvre des activités programmées

## 1.1 Synthèse des résultats

Le point sur les activités prévues pour l'année 2020 est fait sur la base de leur niveau de réalisation, des éventuelles contraintes et observations. Cette synthèse est faite à l'aide du tableau suivant :

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats**

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
<b>R 1 : Les producteurs ont adopté des techniques de productions durables et ont renforcé la gestion de leurs activités</b>	Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix	Réalisée	Néant	Concevoir un manuel de formation sur les techniques d'amélioration de la qualité et de la productivité de la noix
	Organiser un atelier de bilan et de formation pour les relais de la FPPA	Réalisée	Néant	Partages d'expériences sur une meilleure façon d'estimer la production d'une plantation d'anacarde en prenant un arbre témoin/moyen et en multipliant sa production par le nombre de pieds de la plantation
	Appuyer la production de semences écrémées et de qualité	Réalisée	Néant	Sensibiliser les producteurs pour une meilleure gestion des semences
	Organiser un atelier de formation sur les pratiques agro écologiques	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des pratiques apprises
	Expérimenter le modèle d'élevage caprin chez d'autres relais	Réalisée	Néant	S'assurer de la diffusion du modèle pour son adoption par d'autres éleveurs non appuyés
	Organiser des visites d'échanges	Réalisée	Néant	Organiser d'autres visites d'échanges et des sensibilisations pour faciliter la diffusion du modèle
<b>R 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage</b>	Organiser un atelier de formation sur la dynamique organisationnelle de la FRGFTA	Réalisée	Néant	Veiller au respect des réunions mensuelles, trimestrielles et semestrielles respectivement par GIE, par zone et par le bureau
	Organiser deux visites d'échanges	Réalisée	Néant	La visite d'échanges organisée au profit de 3 éleveurs de l'ARECAP dans une ferme à Kolda (Sow Ranch) a permis de partager des expériences sur la traite et la transformation du lait
	Organiser une formation sur les outils de gestion	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Introduire les emballages biodégradables au niveau des unités de transformation d'anacarde	Réalisée	Néant	Veillez à l'utilisation optimale et durable des emballages
	Renforcer la laiterie de Colobane	En cours	Néant	Continuer le processus de mise en place de la coopérative de Colobane
<b>R 3 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins</b>	Financer le FEF11	Réalisée	Néant	Organiser un financement en 2021 avec deux comités de crédit
	Financer les bénéficiaires du FI	Réalisée	Néant	Lever les sanctions des groupements qui ne reçoivent plus de financements
	Financer le crédit agricole	Réalisée	Néant	Mettre en relation les productrices de Ouadiour et ceux de Godaguène pour que les premières disposent de semences de qualité et permette aux second d'avoir un marché supplémentaire pour écouler leur produit
	Procéder au financement des projets du FDT	Non Réalisée	Les financements sont retardés par la crise du covid qui a engendré une cessation des activités économique de plus de 6 mois	Inciter les promoteurs et les CT à mobiliser leurs contreparties pour procéder au financement des projets restants
	Former les bénéficiaires du FDT	Réalisée	Néant	Organiser la formation hors hivernage pour les futures bénéficiaires
	Organiser un atelier d'évaluation sur le montage des demandes de financement	Réalisée	Néant	L'atelier a permis de constater une assimilation progressive des relais sur le montage des dossiers.
<b>R 4 : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale</b>	Organiser une session de formation sur le plaidoyer et le leadership pour l'accès des femmes à la terre	Réalisée	Néant	Continuer le processus en créant un réseau des femmes dans le bassin arachidier
	Organiser 4 forums des acteurs pour l'harmonisation des actions dans les communes bénéficiaires des PDC	Réalisée	Néant	Prendre en compte d'autres critères pour l'évaluation des PDC. Aviser à l'avance les PTF pour leur permettre d'avoir les données nécessaires à l'évaluation
	Organiser 4 sessions de sensibilisation sur les aspects environnementaux dans les communes de Niakhar, Fimela et Diossong	Réalisée	Néant	L'importance du reboisement, la mise en défens et les bois villageois, le changement climatique, la RNA et les techniques de conservation du fourrage sont autant de thème qui ont fait l'objet de sensibilisation auprès des élus locaux et des leaders d'opinions. Les sensibilisations ont permis par exemple à Colobane de mettre en place sur arrêté municipal un comité de reboisement pour s'occuper du reboisement dans la commune

<b>R 5 : Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie solidaire sont renforcées</b>	Elaborer les plans stratégiques des partenaires	Réalisée	Néant	Veiller à l'utilisation des plans stratégiques (PS)
	Former les faitières sur les outils de suivi évaluation (suite)	Réalisée	Néant	Accompagner les faitières sur l'évaluation de leurs PS grâce aux outils apprises
	Organiser des assemblées générales des faitières pour l'approbation des outils de gouvernance (PS, statut, etc.)	Réalisée	Néant	Veiller à l'application optimale des outils de gestion
	Organiser des ateliers d'évaluation de la filière anacarde, caprine et de l'ADIF	Réalisée	Néant	Une dynamique organisationnelle est notée auprès des partenaires, continuer l'accompagnement pour garder cette dynamique

Source : PDIF, décembre 2020

## 1.2 Niveau de réalisation

La crise du covid et les mesures restrictives prises par l'Etat dans le cadre de la lutte contre cette pandémie ont beaucoup altéré la planification annuelle du programme. Les rares activités menées durant le premier semestre étaient plus destinées au suivi des interventions. C'est lors du second semestre que beaucoup d'activités de formation et d'investissement ont pu être déroulées.

### 1.2.1 Résultat 1 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.

#### A. La production d'anacarde

La production d'anacarde est une activité économique importante dans la région de Fatick particulièrement dans le département de Foundiougne. Elle génère des revenus pour plusieurs ménages ruraux. Les producteurs d'anacarde de la zone se regroupent autour de la Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde (FPPA) créée depuis les années 1990 avec l'appui du Programme Anacarde Sénégalais Allemand (PASA) et dont le siège se trouvait à Passy. Malgré son importance socioéconomique, la production d'anacarde dans la zone est confrontée à des problèmes d'ordres techniques, organisationnels et financiers. C'est pour toutes ces raisons que le programme appuie la FPPA depuis quelques années. Nonobstant le caractère particulier de l'année 2020, plusieurs actions ont été menées en faveur de la fédération pour participer à l'amélioration des conditions de travail et d'existence des producteurs d'anacarde.

Dans un contexte où la production d'anacarde est affectée par la vieillesse des plantations et aux techniques archaïques de production, **il était pertinent de former les producteurs sur les techniques de production adaptées et les pratiques agroécologiques.** Ainsi, **44 producteurs d'anacarde dont 11 femmes** ont été capacités sur ces thématiques. Le but visé par ces sessions est de former les producteurs en vue d'appliquer les pratiques apprises dans les plantations pour obtenir une meilleure production en quantité et en qualité.

Parallèlement aux efforts fournis sur le renforcement des capacités techniques de production, le PDIF s'est engagé avec la FPPA dans une meilleure gestion des données sur l'anacarde. C'est ainsi **qu'un dispositif de relais endogène à la fédération a été mis en place depuis 2018. L'objectif visé est de faciliter la collecte des données et permettre aux producteurs d'analyser leur propre situation.** Ainsi, **16 relais ont été formés sur la collecte des informations** relatives à la campagne agricole des producteurs avec l'aide des fiches de collecte.

Ces efforts ont contribué à augmenter la production d'anacarde de la FPPA qui passe de **255 tonnes en 2019 à 298 tonnes en 2020, soit une progression de 17%**. Au-delà des efforts en termes de renforcement de capacités techniques et d'implication des acteurs comme bénéficiaires actifs, un travail de sensibilisation a été mené auprès de quelques GIE membres de la fédération jusque-là non dynamique et qui a permis d'intégrer les données de ces producteurs. Ce travail a permis d'échanger avec ces GIE sur l'importance de s'associer aux activités de la FPPA et de consolider par la même occasion les résultats de la fédération.

La FPPA s'active aussi dans la multiplication de semences. A la base, c'était l'introduction de semences écrémées dans les plantations d'anacarde qui était visée pour satisfaire une pratique agro écologique de culture intercalaire. En plus d'être une technique agro écologique, cette pratique permet aux producteurs de réduire leurs dépenses liées aux défrisages des herbes dans les plantations. Dans ce cadre, plusieurs producteurs sont accompagnés depuis plusieurs années dans l'introduction de semences écrémées (maïs et arachide) dans leurs exploitations. Pour cette année 2020, **67 ha (10,2 tonnes) d'arachide écrémée ont été distribués à 65 producteurs dont 4 femmes**. Cet appui a permis de produire **37,85 tonnes d'arachide**. Pour le maïs écrémé, **13 ha (0,34 tonne) ont été distribués à 13 producteurs pour un volume produit de 6,85 tonnes**. Ces quantités de semences écrémées permettent aux producteurs d'avoir des revenus supplémentaires et de faire face à l'insécurité alimentaire.

Parallèlement aux semences écrémées, le programme appuie la FPPA dans la multiplication de semences certifiées. Cette volonté de positionner la fédération dans la distribution de semences certifiées est légitime dans la mesure où les semences attribuées par l'Etat aux producteurs sont insuffisantes et souvent de mauvaise qualité. En plus, la demande de semences certifiées dans la zone de la FPPA n'est pas totalement couverte. Ainsi, en collaboration avec la DRDR (qui a facilité l'obtention de l'agrément de la FPPA), le PDIF a appuyé la fédération à la multiplication de semences. Des multiplicateurs semenciers sont choisis parmi les producteurs sur la base de plusieurs critères. Pour la campagne 2020, **2 producteurs ont bénéficié de 2 ha (0,3 tonne) d'arachide base pour une production de 0,66 tonne. Sur le maïs, 6 producteurs ont reçu 6 ha (0,12 tonne) de maïs base pour une production de 2,82 tonnes**. Ce projet permet à la fédération de couvrir une partie de la demande locale en semences de qualité et contribue aux efforts de l'Etat qui demande à la FPPA, à travers des notifications de la direction de l'agriculture, d'attribuer une partie de leurs semences aux opérateurs semenciers.

## **B. L'élevage caprin**

L'élevage caprin est une activité économique importante dans la région de Fatick. Les collectivités territoriales (CT) de même que l'Etat du Sénégal l'identifient comme un fort levier de développement économique et social. Il constitue une source de revenu pour les couches les plus vulnérables notamment les femmes et une importante ressource pour la sécurité alimentaire. C'est pour ces raisons que le PDIF appuie la filière caprine à travers les différents maillons de la chaîne de valeur. Cet appui passe par l'Association Régionale des Eleveurs Caprins (ARECAP) constituée essentiellement de femmes.

Le programme promeut avec l'ARECAP un modèle d'élevage caprin mettant l'accent sur l'habitat, l'alimentation et la génétique dans une perspective d'accroître la production laitière et d'améliorer les revenus des éleveurs. Ce modèle d'étable est composé d'une mangeoire, d'une quai de traite et d'un champ fourrager avec haie vive ou morte. L'un des objectifs de la mise en place de ce modèle d'élevage caprin est la production laitière. En effet, la production de lait de chèvre s'intègre largement dans le processus d'autoconsommation très répandu dans la région. C'est dans cette optique que le PDIF accompagne les producteurs dans la conduite des exploitations caprines.

Ainsi, **2 étables complètes ont été construites pour deux éleveurs dans les villages de Ngouloul et Mbamame** pour compléter les investissements réalisés dans ce sens en 2020. **Ces étables sont accompagnées de parcelles fourragères individuelles qui permettent à l'éleveur de prendre en compte la composante « alimentation » du modèle.** En plus, **les villages de Tabé et Thiouthioune ont bénéficié chacun d'une parcelle fourragère communautaire qui permet aux éleveurs membres de ces groupements de disposer d'un fourrage de qualité.** La mise en place des étables et des parcelles fourragères est conditionnée par l'existence de marché des cantines scolaires dans la zone.

Parmi les composantes du modèle figure la génétique qui reste jusque-là non intégrée dans l'expérimentation. La prise en compte de cette composante dans le modèle nécessite un schéma d'amélioration génétique de la race locale à deux niveaux : un premier croisement avec des boucs *Guera* et un second avec des boucs *Sanneen*. Ce schéma d'amélioration génétique est déjà expérimenté par **SowRanch** dans le département de Kolda.

L'ARECAP et le PDIF ont choisi ce site pour une visite d'échange et pour s'inspirer de leurs expériences dans le domaine du croisement génétique. **La visite d'échange a permis à trois producteurs relais (bénéficiaires du modèle) d'échanger avec les éleveurs de SowRanch sur leurs expériences dans les croisements génétiques et sur les conditions d'élevage des métisses.** Cette visite d'échange permettra aux éleveurs relais de l'ARECAP de partager l'expérience de SowRanch avec les autres éleveurs pour une meilleure intégration de la génétique dans le modèle en cours d'expérimentation.

La dernière année du PDIF5 (2017-2021) sera consacrée à la diffusion du modèle pour permettre aux éleveurs de découvrir cette expérience et de la répliquer à leur frais. Ainsi, un ensemble d'activités de visites d'échanges sera organisée dans ce sens auprès des éleveurs relais.

## **1.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins**

### **A. Les Unités de Transformation d'Anacarde (UTA)**

---

Pour mémoire, le programme accompagne 4 unités d'anacarde que sont : l'unité de Mbouldiamé, de Dialaba, de Ndiaffé et de Djilor Djidiack. Elles ne sont malheureusement pas épargnées par la crise sanitaire. Dans l'ensemble, toutes les unités de transformation ont été affectées comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Comparaison des quantités de noix transformées par les unités d'anacarde entre 2019 et 2020**

UTA	2019		2020	
	QUANTITE (tonnes)	C.A (FCFA)	QUANTITE (tonnes)	C.A (FCFA)
Mbouldiamé	8,020	5 363 000	2,691	3 218 800
Dialaba	13,030	12 030 500	4,409	4 741 400
Ndiaffé	12,526	1 031 525	9,882	1 445 905
Djilor	0,480	151 500	0,473	371 500
<b>TOTAL</b>	<b>34,056</b>	<b>18 576 525</b>	<b>17,455</b>	<b>9 777 605</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Le tableau montre une nette baisse des activités de transformation des unités. **La quantité d'anacarde transformée passe de 34,056 tonnes en 2019 à 17,455 tonnes en 2020, soit une baisse de 49% qui correspond à une diminution de 47% de leur chiffre d'affaires.** En effet, **la rareté des commandes venant des grandes villes comme Dakar explique en grande partie cette baisse de l'activité économique.** Les mesures restrictives prises par l'Etat du Sénégal au premier semestre comme **la fermeture des frontières, des marchés hebdomadaires et l'arrêt des transports interurbains pour faire face à la pandémie ont empêché les unités de transformer et de trouver un marché pour écouler leurs produits.** Seule l'unité de Djilor Djidiack semble ne pas être trop affectée. Elle fait de la transformation de pomme d'acajou en jus et amuse-bouche qui est absorbé par le marché local. Pour les autres unités, la levée des restrictions au second semestre a permis une relance de l'activité.

Dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement, les sachets plastiques sont interdits dans le territoire national. Les unités d'anacarde sont obligées d'utiliser l'emballage biodégradable. Pour faciliter cette acquisition, le PDIF a subventionné la FRGFTA à hauteur de 300 000 FCFA pour l'achat d'emballages biodégradables et d'étiquettes. Ils ont aujourd'hui remplacés les sachets plastiques dans toutes les UT de la FRGFTA.

Le compte d'exploitation des unités se présente comme suit :

**Tableau 3 : compte d'exploitation des quatre unités accompagnées en 2020**

COMPTÉ D'EXPLOITATION DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020			
CHARGES		PRODUITS	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
achat noix de cajou	3 634 360	vente produits finis (noix de cajou)	7 589 400
main d'œuvre tri	804 050	vente déchets	199 800
main d'œuvre décorticage et dépelliculage	1 537 590	prestation	1 616 905
main d'œuvre tri produit finis	121 720	jus d'acajou bouteilles 1 litre	88 500
gaz	71 600	pommes séchées	283 000
emballage	57 500		
acide citrique	1 600		

sucre	27 000		
emballages barquettes	10 000		
sachets	12 000		
étiquettes	10 000		
transport	5 000		
bouteilles	5 900		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6 298 320</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9 777 605</b>
<b>Excédent (+)</b>	<b>3 479 285</b>	Déficit (-)	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 777 605</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 777 605</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Avec l'appui apporté par le PDIF et d'autres partenaires comme le PARERBA, les unités de transformation commencent à avoir un certain essor. L'exploitation dégage un excédent de 3 479 285 FCFA. Cependant, ce résultat ne prend pas en compte les amortissements sur les investissements ainsi que les charges hors activités ordinaires pour dégager une marge nette. Néanmoins, un cash-flow positif existe pour pouvoir faire face à certains besoins en ressources financières. Il est toujours possible d'améliorer la capacité de transformation de la fédération. Mais pour cela, il faudrait recourir à d'autres financements en fonds de roulement. La fédération a aussi une capacité d'absorption très forte mais l'accès au financement est difficile. Elle doit trouver des partenaires financiers pour appuyer les unités (surtout sur l'achat de la noix) pour une grande production car le marché existe.

## **B. Les unités de transformation de lait (UTL)**

L'appui à la transformation du lait de chèvre se fait à travers un renforcement de capacités techniques et matérielles des membres de l'ARECAP qui exercent l'activité de manière collective dans le cadre d'unités de lait (Sapp, Niakhar, Colobane, Mbar, Mbellacadio et Thiaré). Les activités de ces unités sont impactées par la crise comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 4 : comparaison des quantités transformées par les unités de lait entre 2019 et 2020**

UTL	2019		2020	
	QUANTITE (L)	C.A (FCFA)	QUANTITE (L)	C.A (FCFA)
Sapp	147	175 000	64	96 000
Niakhar	2 647	2 699 300	1 651	1 670 000
Colobane	573,25	588 000	429,75	444 250
<b>Sous total</b>	<b>3367,25</b>	<b>3 462 300</b>	<b>2144,75</b>	<b>2 210 250</b>
Mbellacadio			363	363 000
Mbar			788,5	788 500
Thiaré Ndiagui			227	227 000
<b>TOTAL</b>	<b>3367,25</b>	<b>3 462 300</b>	<b>3 523,25</b>	<b>3 588 750</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Comme le montre le tableau, les unités de transformation de lait sont aussi affectées par la crise du covid-19. En effet, la quantité de lait transformée par les trois unités de Sapp, Niakhar et Colobane est passée de 3367,25 litres en 2019 à 2144,75 litres en 2020, soit

**une baisse de 36%.** Cette situation est expliquée par la fermeture lors du premier semestre des écoles et des campements, principaux marchés des unités de lait.

L'année 2020 est marquée par l'élargissement du projet des cantines scolaires appuyées par l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI) avec l'enrôlement de 10 nouvelles écoles dans les communes de Mbellacadio, Mbar et Thiaré Ndiargui. Avec l'appui de l'ANPDI, l'ARECAP a installé trois nouvelles unités dans les communes citées pour satisfaire la demande en lait de chèvre venant des écoles. **Les quantités de lait transformées par ces nouvelles unités durant l'année 2020 est de 1378,5 litres pour un chiffre d'affaires de 1 378 500 FCFA.**

**Sur la quantité totale de lait transformée par les unités (3367.25 litres), 75% est allée aux écoles. Le reste est écoulé au niveau des marchés traditionnels (boutiques de quartier, villes voisines comme Bambey et Diourbel, etc.).**

### **1.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins**

Pour faciliter l'accès des acteurs de développement aux crédits, le programme, en collaboration avec les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) « Le Sine » de Fatick et « Sant Yallah » de Gossas, a mis en place trois outils financiers.

#### **A. Le Fonds de Développement Territorial (FDT)**

La mise en place du FDT résulte de la volonté du PDIF de disposer d'un outil de financement cohérent et destiné aux initiatives économiques locales. Pour tout projet financé, les collectivités territoriales de même que les OP bénéficiaires apportent une contribution obligatoire en nature ou en numéraire. Les projets financés jusque-là sont localisés dans les villages de Ndiaye Ndiaye, Godaguène Sorokh et Mbafaye.

##### **■ Le projet de multiplication de semences de Godaguène Sorokh**

Il est mis en œuvre par les multiplicateurs semenciers dudit village qui capitalisent plusieurs années d'expériences dans le domaine. Le montant du projet s'élève à **6 231 481 FCFA** divisé en deux tranches. La première tranche est déboursée en 2019 et la seconde en 2020. Le montant décaissé cette année est réparti selon le tableau suivant :

**Tableau 5 : répartition de la 2<sup>e</sup> tranche du FDT pour le projet de multiplication semencière**

Montant décaissé	Répartition	
	Subvention PDIF	Crédit
<b>3 497 852</b>	824 400	2 673 452

Source : PDIF, Décembre 2020

Ce montant était destiné à l'achat de semence pré base pour l'arachide, de semence base pour le mil, le sorgho et le niébé, des vignettes pour étiqueter les sacs, de l'engrais, de l'urée ainsi

que pour couvrir d'autres frais. Cependant, il n'est pas facile pour le GIE d'obtenir des semences de sorgho, de niébé de même que des semences d'arachide pre base produites exclusivement par l'Institution Sénégalaise de Recherche Agricole (ISRA). Les semences acquises sont l'arachide pour le niveau R2 et le mil pour le niveau base. L'acquisition des intrants a permis à 19 producteurs d'emblaver **23,31 ha** d'arachide et 09 producteurs **10,56 ha** de mil pour une production respective de **15,805 tonnes** et **11,9 tonnes**.

Sur la base d'un prix de vente 300 FCFA le kilogramme, les producteurs d'arachide ont remboursé **6,262 tonnes** et vendu le reliquat (**9,569 tonnes**) au GIE pour un chiffre d'affaires de **2 870 700 FCFA**. Quant à la production de mil, la répartition n'est pas encore faite même si tous les volumes produits sont actuellement stockés au niveau du magasin de Godaguène.

La commercialisation des semences produites et achetées par le GIE se fera vers les mois de mai-juin 2021 et ce dernier procédera au remboursement par la suite. Les crédits reçus en deux tranches de même que leur répartition sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 6 : répartition du montant reçu par le projet de multiplication de semences selon les tranches**

Tranche	Montant décaissé	Répartition			Observations
		Apport Promoteur	Subvention PDIF	Crédit	
1	2 110 481	623148	422 096	1 065 237	Crédit remboursé
2	3 497 852	0	824 400	2 673 452	Crédit en cours
<b>TOTAL</b>	<b>5 608 333</b>	<b>623 148</b>	<b>1 246 496</b>	<b>3 738 689</b>	

Source : PDIF, Décembre 2020

#### ■ Le projet de transformation d'arachide du « GIE NDIOLOR de Mbafaye »

Les activités ont commencé en début d'année avec la réception du financement (en une seule tranche) de 7 533 900 FCFA (dont 1 674 200 FCFA de subvention, 5 022 600 FCFA de crédit et 837 100 FCFA d'apport). Ce fonds a permis l'acquisition d'une table de filtrage d'huile, d'une décortiqueuse, d'un moulin et d'une presse à huile. A la suite de ces acquisitions, l'unité a acheté 2 500 kg d'arachide décortiqués qui ont permis d'effectuer 18 opérations de transformation d'huile dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 7 : opérations de transformation d'huile du GIE NDIOLOR de Mbafaye**

N° ordre	Dates	Poids transformés (kg)	Quantité huile brute produite (litres)	Quantité huile filtrée et vendue (litres)	Chiffre d'affaires (FCFA)	Poids tourteaux obtenus (kg)	Chiffre d'affaires (FCFA)
1	18/01/2020	155	59	52	52 000	107	26 750
2	21/01/2020	142	52	44	44 000	90	24 000
3	25/01/2020	150	55	49	49 000	108	27 500
4	31/01/2020	100	42	36	36 750	64,5	16 125
5	04/02/2020	105	42	38	38 000	76	22 800
6	08/02/2020	142	52	44	44 000	107	26 250
7	13/02/2020	105	42	39	39 000	75	18 750
8	18/02/2020	105	42	39	39 000	75	18 750
9	22/02/2020	105	41	38	38 000	75	18 750
10	27/02/2020	105	41	38	38 000	75	18 750

<b>11</b>	29/02/2020	105	41	38	38 000	75	18 750
<b>12</b>	03/03/2020	105	41	38	38 000	75	18 750
<b>13</b>	04/03/2020	150	53	49	49 000	90	22 500
<b>14</b>	07/03/2020	150	53	49	49 000	90	22 500
<b>15</b>	08/03/2020	150	53	49	49 000	90	22 500
<b>16</b>	09/03/2020	150	53	49	49 000	90	22 500
<b>17</b>	10/03/2020	150	53	50	50 000	90	22 500
<b>18</b>	11/03/2020	138	67	62	62 000	95	23 750
Total	<b>18 jours de travail</b>	<b>2 312</b>	<b>882</b>	<b>801</b>	<b>801 750</b>	<b>1 547,5</b>	<b>392 175</b>

Source : Rapport suivi ANCAR juin 2020

Le tableau révèle que 2 312 kg d'arachide transformés ont permis d'obtenir 801 litres d'huiles conditionnées dans des bouteilles de 1 et 5 litres et commercialisés pour un montant de 801 750 FCFA. Pour l'heure, les ménages de Mbaye et ceux de Fatick sont les seuls marchés de l'unité. En plus de l'huile, 1 547,5 kg de tourteaux<sup>1</sup> ont été produits et vendus aux éleveurs pour un montant de 392 175 FCFA. Ces résultats encourageants sont le fruit que d'un trimestre de travail. En effet, l'unité a mené ses activités de transformation durant le premier trimestre. L'arrêt des activités pour le reste de l'année trouve son explication dans l'impossibilité pour l'unité de trouver de la matière première à cause de la crise du Covid-19.

Le GIE a aussi utilisé 175 kg d'arachide pour les transformer en patte (tigadégué). Cette opération a permis d'obtenir 35 seaux de 05 kg de « tigadégué ». Les seaux sont vendus pour un montant total de 182 000 FCFA, soit 5 200 FCFA l'unité.

Au total, 2 487 kg d'arachide ont été transformé sur les 2 500 kg achetés. Les 13 kg restants sont considérés comme des déchets. Le chiffre d'affaires total réalisé par le GIE durant ces trois mois d'activité est de 1 375 925 FCFA.

### ■ Le projet maraicher des femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof

Après un bon début en termes de production et de récoltes, des problèmes d'ordre organisationnel et de salinité du site ont conduit à l'arrêt des activités du GIE. En effet, ce projet de 3 014 000 FCFA avait permis les premières années (2018 et 2019) de faire un chiffre d'affaires de 863 225 FCFA. Elles ont respecté la première et la deuxième échéance de remboursement. Avec l'apparition de ces problèmes et l'arrêt des activités, les femmes peinent à honorer leurs engagements pour une partie de la troisième et la quatrième échéance de respectivement 170 000 et 260 000 FCFA. Des échanges sont prévus avec la commune de Dioosong (partie prenante du projet) pour décanter la situation.

Parallèlement au FDT, des outils de financement sont utilisés pour octroyer du crédit aux femmes membre de l'Association pour le Développement Intégré de la Région de Fatick (ADIF). Ces financements sont accordés dans le cadre d'un partenariat tripartite entre les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC), l'ADIF et le PDIF. Ce dernier s'est en effet engagé depuis des années à renforcer les capacités techniques (formations, appui-conseils) des élus et

<sup>1</sup> Résidu issu de la transformation de l'huile et destiné à l'alimentation des animaux.

personnel des MEC. L'ADIF s'occupe de placer des fonds sous forme de ressources affectées aux MEC. En retour, celles-ci octroient du crédit aux membres de l'organisation avec les outils de financement suivants :

- Le Fonds Initial (FI) ;
- Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) ;
- Le Crédit Agricole

## **B. Le Fonds Initial (FI)**

Le Fonds Initial (FI), depuis son instauration, a connu un développement fulgurant et a permis à beaucoup de femmes de développer des activités génératrices de revenu. La situation des financements au cours de cette année est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 8 : Déboursé FI en 2020 (en FCFA)**

<b>SITUATION DES DEBOURSES SUR LE FI EN 2020</b>								
Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
GUINGUINEO	UC Guinguinéo	4.660.000	326.200	4.986.200	11/03/2020	10/10/2020	3	23
	UA Mbadakhouné	7.656.800	535.976	8.192.776	21/08/2020	10/03/2021	10	91
	UC Guinguinéo	4.660.000	326.200	4.986.200	22/09/2020	10/04/2021	3	24
<b>sous total Guinguinéo</b>		<b>16.976.800</b>	<b>1.188.376</b>	<b>18.165.176</b>			<b>16</b>	<b>138</b>
GOSSAS	UA Ouadiour	8.075.000	565.250	8.640.250	10/01/2020	10/08/2020	11	104
	Gossas	4.660.000	326.200	4.986.200	16/07/2020	10/01/2021	9	59
<b>sous total Gossas</b>		<b>12.735.000</b>	<b>891.450</b>	<b>13.626.450</b>			<b>20</b>	<b>163</b>
FATICK	UC/GPF	5.905.000	413.350	6.318.350	18/02/2020	10/09/2020	9	59
	UA Niakhar	8.075.000	565.250	8.640.250	10/02/2020	10/09/2020	11	78
	UC/GPF	5.905.000	413.350	6.318.350	4/12/2020	10/06/2021	9	66
	UA Fimela	7.250.000	507.500	7.757.500	2/12/2020	10/06/2021	23	210
	Consortium	2.050.000	143.500	2.193.500	11/09/2020	10/03/2021	3	18
<b>sous total Fatick</b>		<b>29.185.000</b>	<b>2.042.950</b>	<b>31.227.950</b>			<b>55</b>	<b>431</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>58.896.800</b>	<b>4.122.776</b>	<b>63.019.576</b>			<b>91</b>	<b>732</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Au cours de cette année, **sept cent trente-deux (732)** femmes de **quatre-vingt-onze (91)** groupements ont été financés pour un montant global de **cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent francs CFA (58 896 800 FCFA)**.

Les remboursements ont démarré et la situation est donnée par le tableau ci-dessous :

**Tableau 9 : Remboursement FI en 2020 (en FCFA)**

**SITUATION DES REMBOURSEMENTS FI DECEMBRE 2020**

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs
GUINGUINEO	UA Mbadakhouné	09/10/2019	7.658.000	8.194.060	8.194.060	10/05/2020	0
	UC Guinguinéo	11/03/2020	4.660.000	4.986.200	4.986.200	10/09/2020	0
	UA Mbadakhouné	21/08/2020	7.656.800	8.192.776	0	10/03/2021	8.192.776
	UC Guinguinéo	22/09/2020	4.660.000	4.986.200	942.000	10/04/2021	4.044.200
	<b>Sous total Guinguinéo</b>			<b>24.634.800</b>	<b>26.359.236</b>	<b>14.122.260</b>	
GOSSAS	UC Gossas	08/10/2019	4.660.000	4.986.200	4.986.200	10/05/2020	0
	UA Ouadiour	10/01/2020	8.075.000	8.640.250	6.640.850	10/08/2020	1.999.400
	UC Gossas	16/07/2020	4.660.000	4.986.200	3.706.605	10/01/2021	1.279.595
	<b>Sous total Gossas</b>			<b>17.395.000</b>	<b>18.612.650</b>	<b>15.333.655</b>	
FATICK	UC/GPF	18/02/2020	5.905.000	6.318.350	6.318.350	10/09/2020	0
	UA Niakhar	10/02/2020	8.075.000	8.640.250	7.951.750	10/09/2020	688.500
	UA Ndiob	13/08/2018	8.490.000	9.084.300	8.821.800	10/02/2019	262.500
	UC Consortiom	06/08/2019	3.525.000	3.771.750	3.771.750	10/02/2020	0
	UC Dioffior	15/06/2019	3.000.000	3.210.000	2.675.000	10/01/2020	535.000
	UC Consortiom	11/09/2020	2.050.000	2.193.500	695.500	10/03/2021	1.498.000
	FAFS	13/11/2019	1.550.000	1.658.500	1.658.500	10/06/2020	0
	UA Tattaguine	12/11/2019	7.085.000	7.580.950	6.588.700	10/06/2020	992.250
	UC/GPF	04/12/2020	5.905.000	6.318.350	0	10/06/2021	6.318.350
<b>Sous total Fatick</b>			<b>45.585.000</b>	<b>48.775.950</b>	<b>38.481.350</b>		<b>10.294.600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>87.614.800</b>	<b>93.747.836</b>	<b>67.937.265</b>		<b>25.810.571</b>
<b>Taux de remboursement</b>					<b>72,47%</b>		

Source : PDIF, Décembre 2020

Le taux de remboursement de 72,47% est justifié car il y a des crédits déboursés dont la première échéance n'est pas encore arrivée (cas d'UC/GPF et UA Mbadakhouné).

**C. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)**

Le 11<sup>ème</sup> cycle du Fonds Entreprenariat Féminin (FEF11) est déboursé au cours du mois de décembre 2020. La réunion du comité de crédit s'était tenue depuis longtemps. Mais avec la pandémie, les déboursés étaient bloqués pour éviter un détournement d'objectif. Le tableau ci-après donne la situation des déboursés du FEF 11 par département :

**Tableau 10 : Montant déboursé dans le cadre du FEF11 par département**

Départements	Nombre de dossiers	Montants	%
<b>Fatick</b>	35	20 500 000	59%
<b>Gossas</b>	22	14 100 000	41%
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>34 600 000</b>	<b>100%</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Le département de Foundiougne n'est pas bénéficiaire du FEF11 parce qu'il avait reçu le financement du FEF 10 qui est en cours de remboursement. Comme pour le FEF10, les relais de l'ADIF ont assuré le montage des dossiers de projet du FEF11. Ce transfert de compétence participe à la durabilité des résultats et à l'autonomisation de l'ADIF.

Pour le FEF10 lancé en novembre 2019, **30 500 000 FCFA** avaient été déboursés au profit de **42 femmes**. Les remboursements ont démarré depuis le début de l'année 2020. Mais avec la pandémie, les bénéficiaires ont obtenu un gel des remboursements sur trois (3) échéances (avril, mai et juin). La situation des remboursements est la suivante au 31 décembre 2020 :

**Tableau 11 : Remboursement du FEF10 (FCFA)**

Départements	Montants déboursés	Montants remboursés	Soldes restants dus
<b>Fatick</b>	14 500 000	11 726 600	2 773 400
<b>Foundiougne</b>	16 000 000	8 899 000	7 101 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 500 000</b>	<b>20 625 600</b>	<b>9 874 400</b>

Source : PDIF, Décembre 2020

Dans le cadre du FEF9 déboursé en 2018, les crédits sont intégralement remboursés dans les départements de Gossas et de Foundiougne. Il ne restait que la zone de Fatick ou certaines bénéficiaires avaient des crédits à moyen terme (durée de 18 mois). Le montant des crédits en souffrance est réparti comme suit :

- Fimela : 4 bénéficiaires pour un montant de 728 000 FCFA ;
- FAFS : 1 bénéficiaires pour un montant de 720 000 FCFA ;
- Dioffior : 1 bénéficiaire pour un montant de 250 000 FCFA ;
- Niakhar : 1 bénéficiaire pour un montant de 54 000 FCFA.

Pour le FEF8, il reste un montant de 365 000 FCFA à recouvrer et qui concerne un bénéficiaire de la zone de Diakhao.

#### **D. Le crédit agricole**

Pour la campagne agricole 2020, **25 femmes dont 9 nouvelles** sont financées pour un montant total de **3 600 000 FCFA** réparti dans les villages de Ouadiour, Kothiao, Niangué, Niomré et Tawa. Les nouvelles bénéficiaires ont reçu chacune 200 000 FCFA et un abattement de 50 000 FCFA sur les anciennes fait qu'elles ont reçu entre 100 000 FCFA et 150 000 FCFA.

Grace aux services financiers et non financiers du PDIF, **les 25 femmes bénéficiaires du crédit agricole ont produit 8,77 tonnes d'arachide dont 8,632 tonnes sont commercialisées pour un chiffre d'affaires de 2 362 750 FCFA**. La campagne agricole n'a pas été des meilleurs pour ces femmes. Le crédit est accordé avec un retard qui a fait qu'elles n'avaient plus à leur disposition les terres les plus fertiles et n'ont pas pu acheter des semences de très bonne qualité et moins cher. Il serait intéressant pour les campagnes à venir d'accorder le crédit très tôt (vers les mois de mai-juin) pour leur permettre de se préparer et d'acquérir convenablement les autres facteurs de production.

Les remboursements pour le crédit agricole ne seront effectifs qu'à partir de février 2021. Les crédits sont déboursés au courant du mois de juillet 2020 pour une durée de 08 mois.

## E. Le portefeuille à risque (PAR) des fonds

Le portefeuille à risque est calculé par type de fonds et selon les retards de remboursement. La remarque est qu'il existe des retards de remboursement sur chaque type de fonds.

- **Portefeuille à risque sur le FI**

Sur le Fonds initial, le PAR global est de 17,358% mais il y a une certaine diversité par département. Ainsi, dans le département de Guinguiné, le PAR est nul. Par contre, le PAR de Gossas est de 60,98% et concerne l'UA de OUADIOUR pour un montant en retard de 1 999 400 FCFA. Pour Fatick, le PAR est de 24,07% et concerne les UA de Niakhar (688 500 FCFA), Ndiop (262 500 FCFA), Tattaguine (992 250 FCFA) et l'UC de Dioffior (535 000 FCFA).

- **Portefeuille à risque sur le FEF**

Pour le FEF, le PAR se situe à 8%. Il prend en compte les retards sur les cycles 8, 9, 10 et 11. Sur ce dernier, le décaissement est effectué au mois de décembre 2020. C'est pourquoi il n'y a pas encore eu de remboursement. Sur le FEF 10, le retard est surtout causé par la pandémie avec le gel des remboursements sur 3 mois. La situation du PAR sur le FEF est donné par le tableau ci-après :

**Tableau 12 : PAR FEF**

Indice	normes	Cycles				TOTAL
		FEF 8	FEF 9	FEF 10	FEF 11	
Encours de crédit		365 000	2 551 250	9 874 400	34 600 000	47 390 650
Montant en retard		365 000	2 551 250	875 000	0	3 791 250
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	100,00%	9%	0%	
PAR30 PAR GLOBAL		8,000%				

Source : PDIF, Décembre 2020

Le PAR sur le FEF 8 est à 100% ainsi que celui du FEF 9. Des actions de recouvrement sont en cours pour récupérer les fonds en retard, surtout au niveau de Fimela.

- **Portefeuille à risque sur le FDT**

Sur le Fonds de Développement Territorial, le cas du périmètre de Niaye Ndiaye constitue le principal blocage. Les remboursements devaient se terminer à la fin du mois de mai 2020 ; mais il reste encore un montant de 430 000 FCFA à recouvrer. Pour les autres groupements (GODAGUENE et MBAFAYE), aucun retard n'est constaté. Le FDT présente un PAR global de 5,72%. Ce ratio représente **100%** du retard constaté sur NDIAYE NDIAYE, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 13 : PAR FDT**

Indice	normes	Résultats décembre 2020			TOTAL
		NDIAYE NDIAYE	GODAGUENE	MBAFAYE	
Encours de crédit		430 000	3 738 689	3 348 400	7 517 089
<b>Montant en retard</b>		430 000	0	0	430 000
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	0%	
<b>PAR30 PAR GLOBAL</b>		5,720%			

Source : PDIF, Décembre 2020

Une échéance a été remboursée sur le crédit au profit du groupement de Mbafaye pour un montant de 1 674 200 FCFA. Pour les multiplicateurs de semences de Godaguène, l'échéance de remboursement n'est pas encore arrivée. Ce sera vers les mois de mai-juin, après la vente des semences pour l'hivernage prochain.

Le crédit agricole, quant à lui, n'est pas encore arrivé à terme. Les remboursements se feront en février 2021. C'est pourquoi le PAR à ce niveau est nul.

La synthèse du PAR30 sur l'ensemble des fonds est donnée par le tableau ci-après

**Tableau 14 : synthèse des PAR**

Indice	normes	Résultats décembre 2020				
		FI	FEF	Crédit agricole	FDT	
Encours de crédit		25 810 571	47 390 650	3 600 000	7 517 089	84 318 310
<b>Montant en retard</b>		4 477 650	3 791 250	0	430 000	8 698 900
PAR30 PAR FONDS	< 5%	17,35%	8,00%	0%	5,72%	
<b>PAR30 PAR GLOBAL</b>		10,317%				

Source : PDIF, Décembre 2020

Le taux global du portefeuille à risque sur l'ensemble des fonds est de **10,317%**. Ce PAR est alimenté par les retards sur les FEF 8 et 9, le FI, mais aussi par le FDT avec le cas de Ndiaye Ndiaye. Pour le FEF 10, les crédits bénéficiant de report d'échéance ne sont pas intégrés dans le calcul du PAR.

### **G. Le partenariat PDIF-MEC**

Comme relaté plus haut, il existe un partenariat solide entre le programme et les mutuelles « LE SINE » de Fatick et « SANT YALLA » de Gossas. Grâce à la mise en relation du PDIF, les fonds de l'ADIF sont logés sous forme de ressources affectées au niveau des MEC. Les intérêts générés dans le cadre des crédits octroyés aux membres de l'ADIF permettent de rémunérer les mutuelles. En plus de cela, elles bénéficient d'un renforcement de capacités continu en formations et appuis conseils de la part du PDIF. Cette année, les appuis conseils

tournaient autour de l'élaboration des états financiers et la formation sur la gestion des risques opérationnels.

Par ailleurs, il faut souligner que la crise a beaucoup affecté les activités des mutuelles. Les institutions ont enregistré des retraits massifs sur l'épargne et des retards de remboursements sur certaines échéances de crédit sont notés. Il y'a aussi une forte baisse de la fréquentation des caisses.

#### **1.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.**

Pour une mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale, le PDIF a entamé depuis 2017 un ensemble d'activités de sensibilisation, de concertation et de plaidoyer pour espérer en retour des initiatives venant de ces acteurs et favorables au développement de ces thématiques. Dans ce sens, plusieurs actions ont été organisées durant cette année 2020.

Les collectivités territoriales (CT) de Niakhar, Fimela, Diossong et Colobane ont reçu l'appui technique et financier du programme dans le cadre de l'élaboration de leurs Plans de Développement Communaux (PDC). Ces documents de planification, élaborés avec le concours technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD), est une exigence pour toutes les CT depuis l'avènement de l'acte III de la décentralisation en décembre 2013. Pour participer à la mise en œuvre des PDC, le programme accompagne les CT dans l'organisation d'activités de sensibilisation sur l'environnement.

**Ainsi, le PDIF a organisé dans les communes de Niakhar, Fimela, Colobane et Diossong des ateliers de sensibilisation sur respectivement la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et technique de conservation du fourrage, les aires de mis en défens et de bois villageois, la pratique et l'importance du reboisement et le changement climatique.** Toutes ces activités sont identifiées dans les Plans d'Actions Prioritaires (PAP) des PDC et concourent à renforcer la gestion et la restauration des ressources naturelles. Les cibles prioritaires de ces activités de sensibilisation sont les élus locaux, les services techniques, les leaders d'opinions et les Organisations Communautaires de Base (OCB). **A l'issu de l'atelier à Colobane, le conseil municipal a décidé de créer par arrêté un comité communal pour le reboisement.** Au total, **76 acteurs territoriaux ont été sensibilisés sur les aspects environnementaux.**

Parallèlement aux activités de sensibilisation, les PDC prévoient une stratégie de suivi évaluation pour une mise en œuvre efficace des actions. L'activité phare de cette stratégie est l'organisation à la fin de chaque année d'un forum des acteurs sous forme d'évaluation qui permet d'apprécier les réalisations annuelles et d'harmoniser les actions futures. En collaboration avec le PDIF (appui technique et financier), les CT organisent ces ateliers qui réunissent l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des communes, les services techniques, les leaders d'opinions, les OCB pour faire le bilan des réalisations et se projeter sur le futur. Les ateliers ont permis d'évaluer **le niveau d'exécution budgétaire (sur**

**les informations disponibles) des communes de Diossong, Niakhar, Fimela, et Colobane qui se situe respectivement à 25%, 20%, 8% et 4% après deux ans d'exécution pour les trois premières communes et un année d'exécution pour Colobane.**

Les activités de sensibilisation et de concertation sont complétées par un plaidoyer en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale. Ce plaidoyer est orienté vers l'accès des femmes à la terre qui constitue un handicap majeur pour cette couche vulnérable. Le PDIF capacite les femmes dans ce sens pour qu'elles puissent porter ce plaidoyer. Ainsi, **14 femmes membres des faitières ont reçu une formation sur le plaidoyer et la négociation.** Il s'agira pour l'année 2021 de rédiger des mémorandums à soumettre aux autorités locales.

Le plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre commence déjà à donner des résultats. En effet, **les groupements des femmes de Sapp et de Thioutioune qui s'activent dans l'élevage caprin ont introduit des demandes en vue d'obtenir des délibérations pour assurer la sécurisation de leurs parcelles communautaires dans le cadre de l'alimentation des chèvres.** Le processus suit cours.

Par ailleurs, le plaidoyer au niveau du programme prend aussi en compte la mise en place et l'animation d'une interprofession nationale d'anacarde. En effet, les acteurs de la filière n'ont pas une organisation nationale capable de porter le plaidoyer auprès des décideurs politiques. C'est face à ces défis que le PDIF et ses partenaires comme le Fonds National pour le Développement Agro Sylvo Pastoral (FNDASP) ont initié la mise sur pied d'une interprofession nationale. Ainsi, les collèges nationaux des producteurs, transformateurs et commerçants d'anacarde ont été mis en place en 2019. Pour cette année 2020, **l'atelier méthodologique a été organisé. Il a permis de valider les statuts et règlements intérieurs de l'interprofession nationale et de proposer un bureau provisoire pour l'organisation nationale.** L'interprofession portera le nom de *l'Interprofession Cajou du Sénégal* (ICAS) et aura **son siège à Ziguinchor.** La dernière étape pour la mise en place de l'interprofession nationale est l'organisation d'une assemblée générale pour valider le bureau exécutif.

#### **1.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées**

Ce résultat, de par son caractère transversal, constitue une dimension importante pour le PDIF en ce sens qu'il est un moyen vers la pérennisation et la capacitation institutionnelle et organisationnelle des faitières partenaires. Pour y parvenir, chaque partenaire est renforcé en fonction de ses besoins : niveau de la gouvernance participative des OP (AG, réunions statutaires, production PV, etc.), capacitations opérationnelles et de gestion (outils de planification et de gestion, qualité des ressources humaines, etc.).

Dans la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités élaboré en 2017, **une session de formation sur les outils du suivi évaluation a été organisée au profit de 14 membres de bureaux des faitières.** Cet atelier fait suite à celle organisée l'année dernière. Il

a permis d'initier les participants sur le cadre logique et les rapports d'étapes pour les permettre de les utiliser au besoin dans leurs activités.

Par ailleurs, le PDIF a entrepris avec ces partenaires l'élaboration de leurs plans stratégiques pour compléter le renforcement de capacités. Ainsi, **la FPPA, la FRGFTA, l'ADIF et l'ARECAP ont élaboré avec l'appui technique et financier du programme leurs plans stratégiques.** Ces documents ont fait l'objet d'adoption par les assemblées générales de ces faitières. Ces documents apportent une touche professionnelle aux faitières et servent de référence pour leurs partenaires techniques et financiers.

Pour faire le point sur le renforcement de capacités des faitières, le PDIF organise des évaluations semestrielles. Ces ateliers permettent d'apprécier les appuis et la dynamique organisationnelle des faitières. En effet, l'ADIF, la FPPA, l'ARECAP de même que la FRGFTA tiennent des réunions malgré le caractère particulier de cette année. Ces rencontres sont toutes sanctionnées de PV et les faitières se basent toutes sur un plan d'action pour dérouler leurs activités. Mais parmi ces organisations, la FPPA dispose de peu de ressources pour mener à bien ses activités.

## 2. Perspectives

Il s'agira pour l'année à venir de mener les actions suivantes:

- Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix;
- Organiser une session de formation sur les pratiques agro-écologiques;
- Intégrer la génétique dans le modèle d'élevage caprin;
- Diffuser le modèle d'élevage caprin chez les éleveurs;
- Appuyer les unités de transformation dans l'obtention d'une autorisation FRA;
- Organiser un atelier d'évaluation du FDT;
- Réaliser un audit des MEC;
- Renforcer le plaidoyer sur l'accès des femmes à la terre;
- Organiser des sessions de sensibilisation sur l'environnement;
- Organiser le forum des acteurs;
- Organiser des sessions de formation pour les élus locaux;
- Organiser les ateliers d'évaluation des faitières.

## 3. Projet des cantines scolaires (CFSI)

La pauvreté en milieu rural a des effets considérables sur l'éducation des enfants. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), 66 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, 23 millions en Afrique seulement. C'est pour donc permettre aux élèves d'apprendre dans la tranquillité et la présence d'esprit que l'Etat du Sénégal et ses partenaires comme le Programme Alimentaire mondial (PAM) financent la mise en place de cantines scolaires en milieu rural pour améliorer l'état nutritionnel des enfants issus de familles défavorisées. Malgré ces avantages, le format actuel des cantines n'offre aucune garantie de pérennité puisqu'il n'y a aucune participation

locale et la plupart des produits alimentaires sont importés. Le projet « *Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées* » vient répondre à ces préoccupations. La particularité du projet réside dans le fait qu'il a d'abord établi un partenariat public/privé au niveau local pour le renforcement de l'implication des conseils communaux et des OP aux côtés des acteurs déjà présents. Ensuite, le projet positionne les OP locales sur le marché des cantines scolaires et sur des produits de qualité (légumes, lait et éventuellement céréales). Enfin, il cible les populations pauvres en zone vulnérable pour la consommation de produits locaux sains. Toutes ces innovations concourent à augmenter la part de marché des productions locales et pérenniser le système des cantines scolaires en milieu rural.

### **3.1 Présentation du projet**

Le Projet pour « *Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées* » est mise en œuvre dans les départements de Fatick et de Gossas par l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI) pour une durée de trente-six mois (novembre 2018-octobre 2021). Le projet a déjà obtenu des résultats satisfaisants (1 938 litres consommés dans les 5 écoles) lors de la première année scolaire (2018/2019). Mais avec la crise sanitaire et les mesures restrictives qui ont été prises, la mise en œuvre du projet a été fortement affectée (1346 litres consommés pour les 5 écoles) pendant cette année scolaire 2019/2020.

#### **3.1.1 Objectifs du projet**

L'objectif global du projet est de promouvoir des systèmes alimentaires locaux durables dans les terroirs du Sine basés sur la reconnaissance et la valorisation des productions locales saines, par les collectivités territoriales, les établissements scolaires et leurs partenaires.

De manière spécifique, il s'agit de développer l'utilisation des produits locaux et sains dans l'alimentation des cantines scolaires en milieu rural vulnérable.

#### **3.1.2 Résultats attendus**

Trois (03) résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet :

- **R.1.** Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires ;
- **R.2.** Les organisations de producteurs de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité ;
- **R.3.** Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des plats plus diversifiés et majoritairement à base de produits locaux.

#### **3.1.3 Cibles du projet**

Le projet cible un certain nombre d'acteurs comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau 15 : cibles du projet**

Nombre de productrices/ producteurs	150 productrices de lait et 120 productrices de légumes
Nombre de transformatrices/ transformateurs	225 restauratrices/ gérantes de 15 cantines
Membre des CGE des cantines scolaires	4 membres par CGE/ soit 60 membres
Nombre de consommatrices/consommateurs	3084 élèves de 15 écoles
Parents d'élèves actifs dans les associations de parents d'élèves	1542 (soit 50% du nombre d'élèves)
Elus locaux (05 communes)	150 (soit 30 élus par communes)

### 3.2 Niveau de mise en œuvre et résultats obtenus

En collaboration avec l'IEF, l'ANPDI avait identifié 10 écoles des communes de Mbar (04), Mbellacadio (04) et Thiaré Ndiargui (02) à intégrer dans le programme cette année. Ainsi, le projet accompagne 15 écoles dans le cadre des cantines pour l'année scolaire 2019/2020. Les réalisations faites cette année sont présentées par résultats.

#### **3.2.1 R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires**

Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités ont été déroulées conformément à la planification établie au démarrage du projet.

Les activités menées ont permis d'obtenir les extrants (produits) suivants :

- La signature des conventions de partenariat avec les communes de Mbellacadio, Mbar et Thiaré Ndiargui après celles avec les communes de Niakhar et de Colobane en 2019 ;
- Le diagnostic du fonctionnement des cantines ;
- L'implication des communes dans le fonctionnement des cantines ;

Ainsi, pour l'année scolaire 2019/2020, les communes de Niakhar et de Colobane avaient participé au financement des cantines scolaires respectivement à hauteur de 300 000 FCFA et de 200 000 FCFA. Ces fonds ont été consommés par les cinq écoles au démarrage des activités de préparation de repas au niveau des cantines.

Pour rappel, la commune de Niakhar devait contribuer à hauteur de 750 000 FCFA pour le fonctionnement des cantines scolaires cibles du projet durant les trois (3) années de mise en œuvre. Cette contribution était répartie comme suit :

- Trois cent mille francs (300 000 FCFA) en 2019 ;
- Trois cent mille francs (300 000 FCFA) en 2020 ;
- Cent cinquante mille francs (150 000 FCFA) en 2021.

Il en était de même pour la commune de Colobane qui devait contribuer à hauteur de 500 000 FCFA réparti en trois (03) tranches annuelles :

- Deux cent mille francs (200 000 FCFA) en 2019 ;
- Deux cent mille francs (200 000 FCFA) en 2020 ;

- Cent mille francs (100 000 FCFA) en 2021.

C'est dire que, durant cette année scolaire 2019-2020, ces communes devaient encore contribuer à hauteur de 500 000 FCFA pour le fonctionnement des cantines scolaires (300 000 FCFA pour la commune de Niakhar et de 200 000 FCFA pour la commune de Colobane).

Trois (3) nouvelles communes à savoir Mbar, Mbellacadio et Thiaré Ndiargui ont intégré le dispositif des cantines scolaires. La contribution attendue de ces communes est de 2 500 000 FCFA à raison de 500 000 FCFA pour Thiaré Ndiargui et 1 000 000 FCFA pour Mbar et 1 000 000 FCFA Mbellacadio.

Il était donc attendu pour cette année un versement de deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) FCFA de la part des cinq (5) communes. Mais malheureusement, avec une année scolaire tronquée à cause de la Covid-19, les communes n'ont pu s'acquitter de leurs versements.

### **3.2.2 R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité**

Ce résultat concerne plusieurs activités :

- **Appui à la production de légumes**

L'appui à la production de légumes vise à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires. Ainsi, après les périmètres de Sagne et de Colobane, de l'année dernière, cette année dans le cadre de l'extension du projet dans de nouvelles communes, trois (3) périmètres maraichers dont un jardin scolaire (les groupements de Mbamane, de Ngouloul Sérère et le jardin scolaire de Darou Marnane) ont été identifiés puis appuyés techniquement et financièrement. En effet, l'ensemble des périmètres accompagnés ont reçu des appuis en semences et petits matériels. A côté de cet appui, les maraichers ont reçu un appui-conseil à travers leur suivi régulier par le technicien horticole du projet. D'ailleurs, plusieurs formations pratiques sur site leurs ont été dédiées (itinéraires techniques productions, pratiques agro écologiques, etc.).

Ainsi, les résultats enregistrés à la date du 23 mars 2020 sont présentés sur le tableau suivant:

**Tableau 16 : Production de légumes au niveau des périmètres maraichers**

PERIMETRES MARAICHERS	PRODUCTION LEGUMES (KG)	COMMANDES ECOLES (KG)	PRODUCTION VENDUE HORS ECOLES (KG)	CHIFFRES D'AFFAIRES (FCFA)
SAGNE	243	-	243	72 100
COLOBANE	506	-	506	174 500
MBAMANE	216	12	204	87 650
NGOULOUL SERERE	15 023,5	104	14 919,5	9 091 125
DAROU MARNANE	60	13	47	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 048,5</b>	<b>129</b>	<b>15 919,5</b>	<b>9 442 375</b>

Source : ANPDI, décembre 2020

- Les maraichers de Sagne ont produit 243 kg de légumes qui n'ont pu être livrés à l'école à cause du démarrage tardif du fonctionnement de la cantine. Avec le retard

dans la mobilisation de la contribution en nature des parents, la cantine n'a démarré son fonctionnement qu'en début janvier 2020.

La commercialisation des légumes s'est faite dans le village pour un chiffre d'affaires de 72 100 FCFA.

- A Colobane, 506 kg de légumes ont été produits et vendus à 174 500 FCFA. Cette commercialisation ne concerne pas les écoles de la commune car elles n'avaient pas encore de menus à base de légumes.
- A Mbamane (commune de Thiaré Ndiargui), 216 kg de légumes sont produits dont 12 kg sont vendus à l'école et le reste dans le village. Le chiffre d'affaires réalisé avec cette production est de 87 650 FCFA. Par la suite, les femmes ont arrêté leurs activités du fait du manque d'eau.
- A Ngouloul Sérère (commune de Mbellacadio), 15 023,5 kg de légumes ont été produits et vendus à 9 091 125 FCFA. Une partie de la production (104 kg) est vendue à l'école du même village et le reste est écoulé au niveau des marchés de Fatick, Kaolack et Mbour. L'école a également acheté sur le marché 47 kg de légumes (oignon) non disponible au niveau du périmètre. Ainsi, l'école de Ngouloul a consommé au total 151 kg de légumes.
- Au niveau de Darou Marnane (Commune de Mbar), 60 kg de légumes ont été produits dont 13 kg livrés à la cantine et 47 kg commercialisés dans le village pour un chiffre d'affaires de 17 000 FCFA.

Au total, 16,048 tonnes de légumes sont produites par les périmètres accompagnés par l'ANPDI pour un chiffre d'affaires de 9 442 375 FCFA. Contrairement à l'année dernière, les écoles ont consommé 129 kg de légumes grâce à la diversification des repas.

- **Appui à la production et à la transformation de lait de chèvre**

L'appui à la production de lait vise à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires. Les activités ont porté sur la mise à disposition de petits matériels et l'organisation de la chaîne d'approvisionnement des cantines par les transformatrices :

- **Dotation en petits matériels pour les transformatrices**

Pour assurer l'approvisionnement en lait au niveau des cantines scolaires des dix nouvelles écoles cibles de l'ANPDI dans les communes de Mbellacadio, Mbar et Thiaré Ndiargui, des femmes transformatrices de lait de chèvres membres de l'ARECAP ont été dotées en matériels de collecte et de transformation de lait. Le matériel est composé de marmites, seaux avec couvercle (20let 15l), de fouets en inox, de thermomètres, de pots gradués.

- **Approvisionnement des cantines en lait : organisation de la collecte et de la livraison**

L'ARECAP à travers ses éleveurs (es) et transformatrices a pu approvisionner les cantines en lait durant une partie de l'année scolaire (novembre 2019- mars 2020). Elle a livré au total **2654,5 litres** de lait de chèvres aux quinze cantines pour un coût global **2 654 500 FCFA**. Le prix du litre de yaourt est négocié à **1000 FCFA** et le transport lors de la livraison est assuré par les transformatrices.

**Tableau 17 : Quantités de lait transformé/consommé entre novembre 2019 et le 12 mars 2020**

Communes	Cantines scolaires	Effectifs (2019-2020)	Quantités de lait consommées en 2019-2020 (litres)
Niakhar	Sorokh	334	600
	Sagne	232	220
	Ndiémou Mack	219	290
<b>Sous total zone Niakhar</b>		<b>785</b>	<b>1 110</b>
Colobane	EFA	305	200
	Khayane	62	36
<b>Sous total zone Colobane</b>		<b>367</b>	<b>236</b>
Mbellacadio	OuyalSandé	276	110
	Ngouloul Sérère	211	60
	Sakhao	321	100
	Niowdane	107	70
<b>Sous total zone Mbellacadio</b>		<b>915</b>	<b>340</b>
Thiaré Ndiogui	Mbamane	260	100
	Thiouthioune	254	127
<b>Sous total zone Thiaré Ndiogui</b>		<b>514</b>	<b>227</b>
Mbar	DabyNgama	70	48
	Darou Marnane	187	105,5
	Narga	103	80
	Mbar 2	436	508
<b>Sous total zone Mbar</b>		<b>796</b>	<b>741,5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 377</b>	<b>2 654,5</b>

Source : ANPDI, décembre 2020

Les formatrices de la commune de Niakhar ont livré **1 110 litres** de lait aux trois (3) écoles (Sagne, Sorokh et Ndiémou Mack) soit **41,8%** de la livraison totale. Quant aux formatrices de la commune de Mbar, elles ont livré aux quatre (4) écoles (Darou Marnane, DabyNgama, Narga et Mbar 2) **741,5 litres** de lait soit **27,9%** de la livraison totale. Au niveau de la commune de Mbellacadio, les quatre (4) écoles (Ouyal Sandé, Niowdane, Ngouloul Sérère et Sakhao) ont consommées **340 litres** de lait soit **12,8%** de la quantité totale livrée aux quinze (15) cantines. A Colobane, **236 litres** de lait ont été livrés aux deux (2) écoles (Khayane et Ecole Franco-Arabe) représentant **8,9%** de la quantité totale livrée au niveau des quinze (15) cantines ciblées. Enfin, **227 litres** de lait ont été livrés aux deux (2) écoles de Thiaré Ndiogui (Mbamane et Thiouthioune) soit **8,6%** de livraison totale.

Pour matérialiser cette action de partenariat public/privé, des conventions ont été signées entre les parties prenantes dans les cinq communes d'intervention du projet (Niakhar, Colobane, Mbellacadio, Mbar et Thiaré Ndiogui). Ainsi, la livraison du lait au niveau des cantines scolaires est assurée par les formatrices de l'ARECAP. Ces dernières sont payées régulièrement par les écoles après livraison. Le transport est fait par charrette dans la zone de Niakhar pour approvisionner les écoles de Sagne, Sorokh et Ndiémou Mack qui se situent respectivement entre 5, 10 et 15 km de l'unité. En ce qui concerne Colobane, le transport est assuré par une moto « Jakarta » pour l'école de Khayane située à 8 km. Pour les villages de Mbamane, Thiouthioune, Niowdane, Darou Marnane, Narga et Mbar, les femmes de ces villages se sont organisées en groupement pour assurer la transformation et la livraison du lait au niveau de leurs écoles respectives.

Ces mêmes femmes assurent la collecte du lait au niveau de leur exploitation. A défaut d'avoir la quantité requise, elles se rabattent sur les autres éleveurs membres de l'ARECAP des villages environnants. Les transformatrices vérifient la qualité du lait avec un testeur avant de procéder à la transformation sur la base des commandes envoyées par les cantines. Le lait transformé est livré aux cantines.

**Tableau 18 : Situation de la consommation du lait au niveau des cantines scolaires avant la Covid-19 en rapport avec les prévisions**

Communes	Cantines scolaires	Effectifs (2019-2020)	Quantités de lait prévues (litres/jour)	Quantités de lait prévues (litres/mois)	Quantités de lait consommées en 2019-2020 (litres)	Prévision consommation 2019-2020 (litres)
Niakhar	Sorokh	334	35	280	600	1 680
	Sagne	232	20	160	220	960
	Ndiémou Mack	219	15	120	290	720
<b>Sous total zone Niakhar</b>		<b>785</b>	<b>70</b>	<b>560</b>	<b>1 110</b>	<b>3 360</b>
Colobane	EFA	305	25	200	200	1 200
	Khayane	62	4	32	36	192
<b>Sous total zone Colobane</b>		<b>367</b>	<b>29</b>	<b>232</b>	<b>236</b>	<b>1 392</b>
Mbellacadio	OuyalSandé	276	25	200	110	1 200
	Ngouloul Sérère	211	20	160	60	960
	Sakhao	321	26	208	100	1 248
	Niowdane	107	10	80	70	480
<b>Sous total zone Mbellacadio</b>		<b>915</b>	<b>81</b>	<b>648</b>	<b>340</b>	<b>3 888</b>
Thiaré Ndiargui	Mbamane	260	22	176	100	1 056
	Thiouthioune	254	21	168	127	1 008
<b>Sous total zone ThiaréNdiargui</b>		<b>514</b>	<b>43</b>	<b>344</b>	<b>227</b>	<b>2 064</b>
Mbar	DabyNgama	70	6	48	48	288
	Darou Marnane	187	20	160	105,5	960
	Narga	103	10	80	80	480
	Mbar 2	436	35	280	508	1 680
<b>Sous total zone Mbar</b>		<b>796</b>	<b>71</b>	<b>568</b>	<b>741,5</b>	<b>3 408</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 377</b>	<b>294</b>	<b>2 352</b>	<b>2 654,5</b>	<b>14 112</b>

Source : ANPDI, décembre 2020

Au regard du tableau ci-dessus, les 15 écoles retenues dans le cadre du projet CFSI ont consommé **2 654,5 litres** de lait avant la fermeture des établissements scolaires suite à la crise du Covid-19. Les prévisions des quantités de lait à consommer dans les cantines pour l'année scolaire 2019-2020 étaient de **14 112 litres**. Il subsiste alors un gap de **11 457,5 litres** à combler.

A cet effet, il est constaté que la quantité de lait consommée au niveau des écoles représente **18,8% (2 654,5 litres)** par rapport à la prévision de **14 112 litres**. C'est dire que pour l'année scolaire 2019-2020 par rapport aux prévisions, il y a un gap de **81,2% (11 457,5 litres)** à combler afin d'atteindre les objectifs fixés. Pour rappel, les cantines n'ont eu que 2 mois de fonctionnement sur les 6 mois prévus.

L'année dernière, les 5 écoles de la 1<sup>ère</sup> génération ont consommé **1 938 litres** de lait. Pour cette année, les 15 écoles ont consommé **2 654,5 litres** de lait faisant ainsi un total de **4 592,5 litres** de lait pour les 2 ans du projet. Au regard de l'objectif de **28 125 litres** à atteindre en fin

de projet (juin 2021), la quantité de lait livrée pour les 2 années de fonctionnement est de **4 592,5 litres** représentant **16,3% de l'objectif final**. Ce pourcentage devrait être à 57,1% selon les prévisions.

Donc, si l'échéance de juin 2021 est maintenue, il y'aura un gap de **23 532,5 litres**, soit **83,7%** à rattraper en une année. Pour cette raison, il serait souhaitable qu'une année supplémentaire soit accordée à l'accompagnement des cantines afin de résorber cette différence **11 457,5 litres** soit **81,2%** en valeur relative.

### **3.2.3 R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux**

Ce résultat concerne plusieurs activités :

- **Dotation en petits matériels pour les cantines**

Afin d'améliorer le fonctionnement des cantines scolaires, le projet envisage la dotation en petits matériels aux cantines scolaires bénéficiaires. Cette dotation vise à satisfaire les besoins en matériels formulés par les responsables des cantines lors des ateliers communaux de diagnostic. Surtout que, certaines cantines ne disposent plus de matériels et d'ustensiles de cuisine.

- **Subventions aux cantines cibles**

Pour permettre aux cantines de promouvoir le « consommer local », le projet a mis en place des subventions qui sont réparties en fonction de l'effectif des écoles.

**Les cantines scolaires préparent deux (02) repas par semaine**, les mardis et jeudis. Le menu des repas varie principalement entre "*lakh*" (bouillie à base de brisure de mil) et "*fondé*" (bouillie à base de boulettes de farine de mil). Certaines écoles ont intégré d'autres plats locaux, tels que le "*ngourbane*", le "*mafé*" (sauce à base de pâte d'arachide accompagné du riz blanc), le "*ndambé*" (sauce à base niébé), etc. Les repas sont servis à la récréation à 11 heures. Depuis le démarrage (année scolaire 2019-2020), **157 repas** dont **118 à base de lait** et **39 à base de légumes** ont été servis aux **3 377 élèves des 15 écoles**.

Au total, **2 121 kg de céréales** ont été consommés dans les quinze (15) écoles ciblées dans le cadre du projet. Cette quantité représente la contribution en nature des parents d'élèves pour le fonctionnement des cantines.

Durant cette année scolaire, l'ANPDI a versé **4 173 000 FCFA** aux cantines scolaires pour la préparation des repas. Cependant, certaines écoles n'ont pas consommé tout l'argent qui leur avait été viré, du fait qu'elles ont reçu leur dernier virement le 09 mars 2020. Avec l'arrêt des cours à partir du 16 mars 2020, un reliquat de **1 364 220 FCFA** est resté dans les comptes des différents CGE.

Depuis le début du projet, un montant total de **7 794 340 FCFA** a été versé aux écoles sur les **25 000 000 FCFA** prévu, soit un taux de consommation de **31,2%**.

Dans le cadre du renforcement du dispositif des cantines scolaires, l'ANPDI a introduit en collaboration avec SOS Faim au courant du mois de septembre 2020, une demande de Coup

de pouce au Projet CFSI qui a été approuvé. Cette initiative vise à soutenir les acteurs de la filière lait, fortement touchée par la crise du Covid. En effet, le programme Pafao a mis en place un dispositif coup de pouce d'un montant 13 468 765 FCFA pour soutenir les acteurs afin que les progrès réalisés en faveur du consommateur local ne soient réduits à néant. Ce montant permettra de réaliser les actions suivantes:

- **Renforcement du dispositif des cantines scolaires pour** doter en équipement les 15 écoles bénéficiaires du projet (foyers améliorés, seaux filtres, lavoirs, savons,...)
- **Accompagnement des organisations paysannes (OP)** pour relancer voire renforcer leurs activités de production et de transformation (petits matériels pour les transformatrices et aliments de bétail pour les éleveurs).
- **Appui à la promotion et à la commercialisation des produits laitiers avec une** campagne d'information/sensibilisation sur le lait de chèvre et les produits qui en découlent (yaourt, lait caillé, savons, etc.), et la mise en place d'un réseau de collecte et de vente de produits laitiers (tricycles et glacières pour l'écoulement dans les villages, etc..).

Parallèlement, l'ANPDI, toujours en partenariat avec SOS Faim, a sollicité et reçu l'appui financier de la Fondation Roi Baudouin (FRB) pour étendre son action dans de nouvelles écoles. La subvention demandée vise à toucher 750 élèves dans 5 nouvelles écoles primaires des communes de Colobane (02) et de Diossong (03). Dans le cadre de cet accompagnement, Colobane est choisi pour respecter le critère d'équité territorial (une grande commune qui n'avait jusque-là que deux écoles bénéficiaires des cantines scolaires) alors que le choix de Diossong se justifie par son absence dans l'ancien dispositif d'accompagnement des cantines et que la CT bénéficie aussi d'un PDC. Le choix des écoles ainsi que les visites de projections des OP fournisseurs des produits locaux seront organisés en début de l'année prochaine.

### 3.3 Perspectives

Pour l'année à venir, Il s'agira de réaliser les actions suivantes :

- Doter les cantines scolaires des communes de Mbar, Mbellacadio et Thiaré Ndiagui d'ustensiles de cuisine ;
- Former les éleveurs sur les techniques de transformation de lait ;
- Travailler à sensibilisation en vue de la pérennisation du dispositif.